

**Compte rendu du Conseil Communautaire de la
Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron du
Mercredi 27 Septembre 2006**

Le Conseil Communautaire s'est réuni le Mercredi 27 Septembre de l'An Deux Mille Six au nombre prescrit par le règlement à Saint Antonin Noble Val à 20 h 30, sous la présidence de Monsieur MASSAT, Maire de VAREN, Président de la Communauté de Communes.

Date de la convocation : 18 septembre 2006.

Nombre de délégués en exercice : 32. Le quorum est atteint.

Etaient présents :

Mmes BARRIE, LASSEIGNE, AUDOUARD, ABEYA, JACQUESSON et Mrs GIBERGUES, MAFFRE, CABADA, LOMBARD, SEGUY, VIGUIE, SOLANILLA, ALAUX, GALTAYRIES, BONSANG, DELRIEU, CARRIQUIRY, BORD, BREIL, DALAT, ORTET, FRAUCIEL j.c., SPENALE, PETIOT, FRAUCIEL c, MASSAT, SLABIK.

Etaient excusés :

M. CAVAILLE et M. BOULPICANTE qui donnent pouvoir respectivement à Mme LASSEIGNE et à M. BONSANG.

Monsieur CABADA est élu secrétaire de la séance.

Ordre du jour :

- 1- *Approbation du compte rendu de la séance du 26 Juillet 2006.*
- 2 - *Plan de financement Rivières et chemins 2007.*
- 3 - *Lecture Publique :*
 - Validation démarche de réflexion et armature de la charte*
 - Achats supports numériques (CD, DVD) = plan de financement*
- 4 - *Chemins (PDIPR).*
- 5 - *SPANC : info sur changement loi pour l'existant*
- 6 - *Info habitat : Programme d'Intérêt Général*
- 7 - *Déchetterie : calendrier d'ouverture*
- 8 - *Rapport annuel.*
- 9 - *Enfance Jeunesse : projet Relais d'Assistantes Maternelles à valider (R.A.M.)*
- 10 - *Candidature Relais services publics*
- 11 - *Commission départementale de la nature et des paysages*
- 12 - *Point haut débit*
- 13 - Questions diverses :
 - Utilisation du Transport à la Demande : création de dessertes le mercredi après-midi pour les clubs de football.*
 - Divers.*

1 – Le compte-rendu de la dernière séance du conseil du Mercredi 26 Juillet 2006.

M. GIBERGUES fait remarquer qu'au sujet de l'inscription des chemins au PDIPR (point 9.7), son intervention est retracée de façon incomplète dans le compte rendu : il faut modifier le compte rendu en ces termes :

Ce qui gênait M. GIBERGUES dans la proposition de rédaction de la délibération est la phrase suivante « Je m'engage à conserver ce chemin pour la randonnée non motorisée ».

Il ne veut pas qu'il y ait de polémique avec les conducteurs de motos en interdisant l'accès aux chemins. Le sujet sera évoqué dans le point 4 concernant le PDIPR.

Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Pour libérer au plus tôt Mme DAMGE, Monsieur le Président demande à l'assemblée que le point 9 soit évoqué en début de conseil communautaire.

9 - Enfance Jeunesse : projet Relais d'Assistantes Maternelles (R.A.M.) à valider

Le document de projet du R.A.M. a été envoyé avec la convocation de la présente séance.

Mme Nathalie DAMGE, est présentée à l'assemblée. Elle a été embauchée à la Communauté de Communes, en tant que coordinatrice du Relais d'Assistantes Maternelles (RAM) et a pris ses fonctions le 15 mai 2006.

Elle présente les objectifs du Relais d'Assistantes Maternelles (AsMat). Sa mission, dans un premier temps est d'apporter une aide nécessaire à la réalisation des contrats de travail des AsMat, d'aider les candidates à l'agrément PMI et d'informer les familles. Dans un deuxième temps, de créer des ateliers réservés aux enfants et aux AsMat et dirigés également vers les gardiennes à domicile. Suite aux réunions thématiques, une formation aux premiers secours par les pompiers a été souhaitée.

Mme Nathalie DAMGE expose à l'assemblée que la CAF se prononcera le 23 octobre sur le montant de l'aide attribuée pour l'achat de matériel pédagogique pour les ateliers. L'achat ne pourra s'effectuer avant cette date et la crèche a accepté que celui-ci soit stocké dans une de leurs caves. M. MASSAT remercie M. SPENALE d'avoir proposé un local.

Monsieur le Président propose de conduire une réflexion pour l'achat d'un véhicule tant au niveau du transport de ce matériel que pour la mission du coordinateur culturel.

Mme ENJALBERT a souhaité que les communes ne tardent pas à envoyer les demandes pour les contrats enfance et contrats temps libre car pour 2005, certaines communes viennent seulement de faire parvenir leur dossier de versement de subvention. Ceci retarde le versement pour toutes les communes du Q.R.G.A..

Mme M.F. JACQUESSON propose à l'assemblée que la Communauté de Communes centralise les dossiers afin de faciliter les démarches.

Mme Nathalie DAMGE précise que pour les personnes intéressées par le métier d'assistante maternelle un appel à la presse va être lancé et une information sera donnée dans divers lieux. Depuis début juillet jusqu'à aujourd'hui, 49 usagers ont pris contact avec elle pour divers renseignements.

Après exposé de Mme DAMGE, le projet du R.A.M. est validé à l'unanimité par l'assemblée.

2 – Plan de financement rivières et chemins 2007.

Monsieur le Président propose ensuite de délibérer sur le plan de financement rivières et chemins 2007. La délibération suivante est adoptée à l'unanimité :

« Réf. 489/2006

Objet : Opérations Rivières et chemins pédestres Plan quinquennal 2006/2010 : Plan de financement 2007.

Restauration, entretien, surveillance de 91 kms de rivières sur le territoire Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron.

Programme pour 2007 : 30,1 kms de berges de rivières.

Le Président de la Communauté de Communes du Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron expose aux membres du Conseil communautaire le projet du plan quinquennal 2006/2010 de la structure « entretien des espaces ».

Dans la continuation des travaux effectués, les années précédentes sur les rivières, le programme 2006 à 2010 portera sur :

. la restauration, l'entretien et la surveillance des rivières Aveyron, Seye, Baye et Bonnette.

Pour l'exercice 2007, ces réalisations sont d'un coût prévisionnel total de 95 608,23 € et Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Agence Adour Garonne	48 004,78 €
Conseil Général Rivière	7 768,00 €
Conseil Régional	15 000,10 €
CCQRGA	24 835,35 € (25,98%)
Total	95 608,23 €

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- *APPROUVER le plan de financement présenté ci-dessus.*
- *SOLLICITER le Conseil Général, le Conseil Régional, l'Agence de l'Eau Adour Garonne.*
- *AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence. »*

3 - Lecture Publique :

3.1 - Validation démarche de réflexion et armature de la charte

3.2 - Achats supports numériques (CD, DVD) = plan de financement

3.1 - Validation démarche de réflexion et armature de la charte

Un document de la charte est distribué aux délégués communautaires.

M. CABADA expose aux membres de l'assemblée de l'intérêt de la charte de fonctionnement du réseau. Elle a pour but de rappeler les objectifs et les moyens validés lors de précédents conseils communautaires :

- Statuts de la Communauté de Communes en la matière.
- Mairie et lecture publique.
- Détail des missions et des objectifs de la mise en réseau.

On peut trouver une analyse des sites existants, les missions du coordinateur culturel et un listing des partenaires institutionnels, techniques et financiers.

Vous trouverez aussi dans ce document tous les sujets sur lesquels vont travailler le comité technique et le comité de pilotage.

En dernière page du document, vous trouverez un calendrier prévisionnel des réunions de travail des 2 comités.

Le comité technique est composé des bibliothécaires bénévoles, professionnels, du coordinateur culturel M. FEUILLARD et le comité de pilotage est constitué des maires de chaque commune ou de leur représentant, de lui-même, Vice-Président en charge de la culture, de Mme LAFEUILLE, M. SOUMY, Mme LAUZIN-GROLEAU et M. FEUILLARD.

Il explique qu'il est souhaitable que chaque commune ou son représentant participe au comité de pilotage y compris les communes n'ayant pas de points de lecture.

Le premier comité de pilotage aura lieu le Jeudi 12 octobre 2006 à la Mairie de St Antonin à 18 H.

3.2 - Achats supports numériques (CD, DVD) = plan de financement

Monsieur le Président évoque ensuite qu'il y a lieu de délibérer sur l'achat de supports numériques (CD et DVD). La délibération suivante est prise à l'unanimité :

« Réf. 490/2006

Objet : Réseau de lecture publique : acquisition de supports numériques – programme ruche St Antonin.

Monsieur le Président rappelle que dans le cadre de la mise en réseau des lieux de lecture publique, la Communauté de Communes a la compétence d'acquisition des fonds.

La bibliothèque de St Antonin est inscrite dans le programme Ruche.

A ce titre, la DRAC alloue une subvention pour l'acquisition de supports numériques.

Monsieur le Président propose le plan de financement suivant :

Dépenses		Recettes	
Achat supports numériques	6 000,00 €	Etat (DRAC)	3 000,00 €
		Autofinancement	3 000,00 €
Total	6 000,00 € TTC	Total	6 000,00€

Monsieur le Président propose à l'assemblée de délibérer sur ce plan de financement afin de solliciter et de recevoir la subvention DRAC de 3 000 € en 2006.

Le Conseil communautaire après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- *D'APPROUVER le projet d'acquisition de supports numériques pour la composition du fonds communautaire.*
- *DE SOLLICITER l'Etat pour le versement de la subvention DRAC au titre du programme Ruche de St Antonin Noble Val.*
- *D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »*

Monsieur le Président précise qu'un contact devra être pris avec la DRAC afin de connaître leur réponse rapidement.

4 - Chemins (PDIPR).

M. GIBERGUES a pris contact avec M. Jean Paul MERCIER du Comité Départemental du Tourisme de Tarn et Garonne car le texte de la délibération demandée le gênait beaucoup. Il ne veut pas interdire l'accès aux motos dans les sentiers qui seront inscrits au PDIPR car il n'existe pas de problème sur la commune de Castanet. La préoccupation principale de M. Jean Paul MERCIER est la conservation de ces chemins ouverts au public mais il ne demande pas qu'un arrêté d'interdiction soit pris. M. GIBERGUES indique qu'il a délibéré pour les chemins concernés.

Un débat s'installe sur des gens à motos qui empruntent les chemins et qui n'ont pas forcément des permis ou des assurances. La moto est assimilée plutôt à un sport qu'à une promenade faite pour admirer les paysages. Beaucoup ont peur maintenant de s'aventurer sur certains chemins. Quelques uns sont dangereux. Certains clubs existent et un contact avec eux serait nécessaire pour le respect de certaines règles et éviter ainsi des conflits majeurs.

M. BREIL indique qu'il est rare que les motocyclistes pratiquant l'enduro ne soient pas assurés. Chaque commune intéressée s'engage à délibérer.

5 - SPANC : info sur le changement de la loi concernant le contrôle des installations existantes.

M. BONSANG fait part à l'assemblée que la loi concernant l'assainissement non collectif pourrait être modifiée prochainement sur deux points importants. En premier lieu, la périodicité de contrôle passerait éventuellement de 4 ans à 10 ans et en second lieu, la démarche de contrôle serait faite volontairement par le particulier.

La Communauté de Communes avait décidé dans un premier temps d'effectuer le contrôle de l'existant au 1^{er} juillet 2006. Cette décision avait été repoussée ensuite au 1^{er} janvier 2007.

Dans l'attente d'informations supplémentaires du SATESE, M. BONSANG propose donc que l'on attende la modification de cette loi et de reporter à une date ultérieure la mise en place d'un nouveau dispositif.

La proposition est acceptée à l'unanimité.

6 - Info habitat : Programme d'Intérêt Général (P.I.G)

Mme M.F. JACQUESSON fait part d'une réunion qui a eu lieu avec M. Jean Paul PAISANT et le bureau restreint sur un Programme d'Intérêt Général dans le cadre d'une démarche habitat dans le Pays Midi-Quercy.

Ce P.I.G. répondrait aux orientations mises en évidence pour la politique habitat du Pays soit : le développement des logements pour les jeunes, la revitalisation des centre- bourgs et le besoin de logements dans le cadre de l'emploi formation. Le P.I.G. serait un programme avec des objectifs sur 5 ans. Trois Communautés de Communes sont concernées car la Communauté de Communes du Quercy Caussadais est dans une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat sur son territoire.

M. PAISANT a réalisé une étude sur la possibilité de revalorisation de logements vacants sur les trois Communautés de Communes. Les co-financeurs Etat, Région, Département sont interrogés quant à leur participation.

La participation de principe de notre Communauté de Communes serait calculée sur la base du nombre de logements vacants et du nombre d'habitants (210 logements vacants soit 46 %). La participation annuelle est évaluée à 60 375 € pour la réhabilitation de 22 logements.

M. BONSANG précise que ces chiffres sont donnés à titre indicatif. Le montant serait calculé sur le nombre de dossiers traités.

M. MASSAT rappelle que l'O.P.A.H. réalisée sur le Q.R.G.A. n'a pas permis de rénover ou réhabiliter 22 logements par an.

Ce sujet sera à nouveau abordé lorsque la position des co-financeurs et des autres Communautés de Communes sera connue.

7 – Déchetterie : calendrier d'ouverture

M. BONSANG informe l'assemblée qu'un appel à concurrence pour l'entreprise qui réalisera les déchetteries a été lancé le 22 septembre 2006 pour une réception des offres le 23 octobre 2006. La commission d'appel d'offres examinera les candidatures le 30 octobre suivant.

Les permis de construire devraient être déposés en mairie la semaine 40 (du 2 au 6 octobre). M. BONSANG souhaite que la D.D.E. puisse les examiner au plus tôt afin d'obtenir une réponse dans les deux mois. Les travaux pourraient ainsi commencer rapidement et être réalisés cinq mois plus tard. Si le calendrier pouvait être respecté, les travaux pourraient commencer début décembre 2006 et les déchetteries seraient opérationnelles début mai 2007.

Il est distribué à chaque mairie une affiche des horaires d'ouverture du site de Pétampes pour ce qui concerne la réception de certains déchets. M. BONSANG indique qu'il y a une dégradation importante du tri des déchets ménagers.

Il propose ensuite trois solutions d'horaires d'ouverture des déchetteries. Un document est distribué.

Après diverses questions sur les permanences, **il est décidé d'adopter à l'unanimité des suffrages exprimés la solution n° 3** soit :

Mardi : PARISOT

Mercredi : LEXOS

Jeudi : PARISOT

Vendredi : LEXOS

Samedi : matin PARISOT

après midi LEXOS

Fermé le Dimanche et Lundi

Décharges illégales :

Les communes de Castanet, Cazals, Parisot, Puylagarde et Saint Projet ont reçu une injonction de fermer leur décharge au 30 octobre 2006 et doivent remplir un questionnaire pour les services de l'Etat. Les communes ne souhaitent pas fermer leur décharge tant que les déchetteries ne sont pas opérationnelles. Il est décidé que M. BONSANG prépare un courrier dans ce sens et s'informe sur les modalités du questionnaire. Les réponses seront centralisées.

8 – Rapport annuel.

Le rapport annuel 2005 n'est pas distribué à cette séance. Il est décidé que les élus le recevront dans les plus brefs délais par mail à leur mairie. La commune de Lacapelle-livron rencontre quelques problèmes informatiques et le rapport sera envoyé par courrier.

Le point 9 a été évoqué en début de séance.

10 - Candidature Relais services publics

Monsieur le Président fait lecture du courrier de l'Etat concernant une future labellisation des deux Maisons des Services Publics. Après débat, la délibération suivante est prise :

« Réf. 491/2006

Objet : Labellisation des Relais Services Publics (RSP).

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un courrier envoyé par Monsieur le Préfet concernant une procédure de labellisation de guichets d'accueil polyvalents – les Relais de Services Publics (RSP).

A l'heure actuelle, il existe deux maisons des services publics sur notre territoire qui pourraient donc faire l'objet de cette procédure.

Monsieur le Président propose à l'assemblée que la Communauté de Communes se porte candidate pour cette labellisation et sollicite une aide financière.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Communautaire décide de :

- De se porter candidate pour la labellisation des Maisons Services Publics en relais des services publics,
- D'AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence. »

11 - Commission départementale de la nature et des paysages

Monsieur le Président informe l'assemblée d'un courrier de Monsieur le Préfet pour l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant à la nouvelle commission départementale de la nature et des paysages. Il demande aux délégués de se porter candidat. Après débat, M. CABADA et M. FRAUCIEL Jean Claude sont élus à l'unanimité.

La délibération suivante est proposée et approuvée à l'unanimité :

« **Réf. 492/2006**

Objet : Désignation représentant à la nouvelle commission départementale de la nature, des paysages et des sites « Unités Touristiques Nouvelles ».

Monsieur le Président expose à l'assemblée, que par courrier du 12 septembre 2006, Monsieur le Préfet nous informe qu'un décret n° 2006-665 du 7 juin 2006 relatif à la réduction du nombre et à la simplification de la composition de diverses commissions administratives pris en application de l'ordonnance n° 2004-637 du 1^{er} juillet 2004 a notamment créé une nouvelle commission départementale de la nature, des paysages et des sites qui regroupe un certain nombre d'attributions qui étaient auparavant gérées par plusieurs instances qui disparaissent aujourd'hui.

Conformément à ces textes, Monsieur le Préfet indique qu'il a donc institué la commission départementale de la nature, des paysages et des sites par un arrêté n° 06-1653 le 6 septembre 2006.

Le comité se divise en six formations spécialisées dont une dite « des unités touristiques nouvelles ».

Monsieur le Préfet émet donc le souhait que la Communauté de Communes prenne part dans cette formation et nous demande de désigner pour cette formation un représentant élu titulaire et un représentant élu suppléant pour nous représenter.

Monsieur le Président précise que les maires des communes de Feneyrols et Laguëpie, en site de montagne, sont titulaires de plein droit de cette formation.

Après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à l'unanimité de :

- DESIGNER M. CABADA Gérard représentant élu titulaire et M. FRAUCIEL représentant élu suppléant à la formation dite « Unités Touristiques Nouvelles » de la commission départementale de la nature, des paysages et des sites.
- AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente ».

12 - Point haut débit

M. CABADA commente ensuite le dépouillement des questionnaires « Haut débit » réalisé le 27 septembre 2006 :

Communes éligibles

COMMUNES	Nb questionnaires rendus	Nb foyers intéressés
ESPINAS	30	26
FENEYROLS	39	37

LACAPELLE-LIVRON	17	12
LOZE	55	34
MOUILLAC	15	15

Autres Communes

COMMUNES	Nb questionnaires rendus	Nb foyers intéressés
CASTANET	8	8
CAYLUS	23	23
CAZALS	12	6
LAGUEPIE	0	0
PARISOT	6	6
PUYLAGARDE	7	6
ST ANTONIN	66	44
ST PROJET	2	2
VERFEIL	4	4

Pour les prochaines étapes, une interrogation des opérateurs sera réalisée au moyen d'un questionnaire.

Suite aux réponses des opérateurs, il y aura une définition du montage juridique avec l'aide technique des services techniques de la Région Midi-Pyrénées.

13 - Questions diverses :

Infos diverses : M. MASSAT indique que :

Mme ALIES remercie la Communauté de Communes qui a accordé sa garantie à hauteur de 50% pour l'emprunt contracté par l'association Sol'Handi.

Deux mariages ont eu lieu au sein de notre Communauté de Communes : Melle Eléonore SANCHEZ devenue Mme ARTOUS et M. Xavier DELPECH, ainsi que trois naissances : M. WERNERT et M. DELPECH, des jumelles.

M. BONSANG fait remarquer qu'en raison des congés liés à ces naissances, le planning du passage de l'épaveuse dans les communes sera décalé de trois semaines.

Mme Gladys DOUILLY est engagée au Pays Midi-Quercy en tant que chargée de mission énergie.

Les animateurs du **site QRGA.com** nous informent qu'ils changent de nom et nous recontacteront pour nous faire part de leur nouveau projet.

Pôle d'Excellence Rurale : Le plafond de subvention Etat étant d'un million d'euros, le total des subventions Etat sollicité pour le pôle d'excellence rurale de notre territoire est calculé à 943 000 €. Le porteur du projet P.E.R. sera en charge d'attribuer les subventions. Il est distribué la liste des opérations inscrites au PER « Destination Viaur Aveyron – Rivières sauvages » porté par les deux Pays « Midi-Quercy » et « Rouergue Occidental »

Mme LASSEIGNE informe que l'Association des Maires de France a rappelé l'importance du dépistage du cancer du sein chez la femme de plus de 50 ans et la gratuité de l'opération.

Transport à la Demande :

M.F. JACQUESSON informe que les associations de football du secteur se sont réunies et afin de relancer une dynamique sportive, il s'avère important de se regrouper en un lieu commun pour les entraînements des jeunes. Après plusieurs concertations, il a été demandé à la Communauté de Communes d'utiliser le Transport à la Demande pour le transport des enfants vers le lieu choisi soit LEXOS.

Le Conseil Général a confirmé que cela était réalisable sous réserve de prendre un avenant à la convention après une consultation simplifiée.

Aussi, si ces dessertes nouvelles sont créées, hors les dessertes pour les marchés, il est possible d'obtenir + 5 % de subventions.

M.F. JACQUESSON propose à l'assemblée trois hypothèses possibles (A, B ou C) pour les dessertes et trois hypothèses pour le tarif usager (3 €, 2 € ou 1,50 €).

Elle souhaite qu'un tarif préférentiel pour ce public soit en charge par les clubs. Il serait demandé aux familles une participation de 0,50 € et le solde serait pris en charge par les clubs.

M. BORD et M. SPENALE pensent que c'est une excellente idée et que c'est une action qui a un sens pour la jeunesse.

Mme M. F. JACQUESSON dit qu'il est important que les animateurs sportifs se retrouvent et que les classes d'âges soient sur un même site. Cela est une dynamique nouvelle.

M. VIGUIE est favorable sur le principe et l'intérêt n'est pas de faire des bénéfices sur ce service. Cependant, il évoque son inquiétude quant au fait que les enfants seront obligés de prendre le car le matin pour le collège et l'après midi pour le sport.

M. BONSANG est également favorable sur le principe mais il pense que si un tarif préférentiel est appliqué, il ne faut pas que l'écart avec les autres dessertes soit trop important.

Aussi, les autres activités peuvent demander le même principe pour se réunir.

Mme M.F. JACQUESSON répond que pour les autres dessertes, le service n'est pas le même. Pour le tarif à 3 € l'aller-retour, les personnes sont prises en charge et ramenées à leur domicile. Pour ce service, les enfants seront pris en charge en un seul point sur la commune de ramassage. Pour éviter deux déplacements en car le mercredi, il est nécessaire de se rapprocher du collège qui propose le repas du midi pour les enfants inscrits à une activité sportive. Elle propose à l'assemblée de décider un tarif spécifique pour ces nouvelles dessertes aller et retour en direction des jeunes du territoire à 1,50 € ou 2 € par enfant par semaine.

Après discussion, Monsieur le Président propose de délibérer sur cette opération.

La délibération suivante est prise à l'unanimité pour la création de service et la majorité avec deux voix contre pour le tarif à 2 € :

« Réf. 493/2006

Objet : Transport à la demande – création de nouvelles dessertes intracommunales pour le mercredi après midi en direction de Lexos.

Monsieur le Président informe l'assemblée d'une volonté des clubs de football du territoire d'exercer les entraînements sur un même lieu afin de pallier la diminution des effectifs des clubs et de créer une nouvelle dynamique.

Il est proposé de créer des dessertes supplémentaires au service du Transport à la Demande pour répondre à cette demande. Ce service est ouvert à tous les usagers du territoire.

Il est présenté trois hypothèses de dessertes et trois hypothèses de tarif usager.

Après en avoir entendu l'exposé et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide à la majorité de :

- *APPROUVER la création de dessertes nouvelles, le mercredi après-midi en période scolaire en direction du lieu d'entraînement des clubs de football du territoire. Pour l'année 2006, ce lieu est Lexos – Varen.*
- *LANCER une consultation, par procédure adaptée auprès d'entreprises de transport pour les dessertes suivantes avec un seul point de regroupement sur les communes concernées.*

- . Variante :
 - Circuit 1 = Caylus – Lexos via St Antonin et Feneyrols*
 - Circuit 2 = Parisot – Lexos via Verfeil et Arnac*
 - Circuit 3 = Laguëpie – Lexos via Varen.*
- . Base :
 - Circuit 1 = Caylus – Lexos via Parisot, Verfeil et Arnac*
 - Circuit 2 = St Antonin – Lexos via Feneyrols*
 - Circuit 3 = Laguëpie – Lexos via Varen.*

- *APPROUVER le tarif usager préférentiel à 2 € l'aller-retour.*
- *SOLLICITER le Conseil Général et le Conseil Régional.*
- *AUTORISER Monsieur le Président à signer tout acte en conséquence de la présente. »*

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à minuit.

Le Président

André MASSAT